



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 30 mai 2024

Objet : Approbation de la modification de la redevance fixe d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation de « l'activité cafeteria » du centre culturel Alb'Oru

Date de la convocation : 24 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Monsieur DALCOLETTI François à Madame ORSINI-SAULI Laura ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2122-1-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

Vu la délibération n°2016/JUIL/01/13 en date du 26 juillet 2016 portant approbation de la politique tarifaire des espaces culturels et des spectacles (Théâtre et centre culturel l'Alb'Oru) ;

Vu la convention d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation d'une activité économique avec droits exclusifs pour la cafeteria du centre culturel l'Alb'Oru en date du 4 avril 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 28 mai 2024 ;

Considérant les contingences économiques difficiles que l'exploitant actuel a fait valoir ;

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement minimum de la cafeteria notamment lors de la tenue des spectacles dans l'attente de relancer une procédure d'attribution dans le cadre d'une concession ;

Considérant la proposition au prestataire de renouveler la convention du 5 avril au 15 juin 2024 afin de ne pas interrompre l'offre proposée et afin que ce renouvellement soit conforme aux prescriptions de l'article de la convention initiale en date du 4 avril 2022 ;

Considérant la proposition de modifier l'article 5.1 de la convention portant sur le « montant et les modalités de paiement de la redevance fixe d'occupation du domaine public » en modifiant la part fixe de la redevance pour la porter à 300 euros au lieu de 600 euros, à l'occasion de la reconduction de ladite convention pour la période du 05 avril au 15 juin 2024 inclus, date de fin de l'exploitation ;

Considérant que le reste de l'article 5.1 de ladite convention demeure inchangé.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Accepte** les modifications de l'article 5.1. de la convention d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation d'une activité économique avec droits exclusifs pour la cafeteria du centre culturel l'Alb'Oru en date du 4 avril 2022.

Article 2 :

- **Décide** de modifier la délibération n°2016/JUIL/01/13 en date du 26 juillet 2016 portant approbation de la politique tarifaire des espaces culturels et des spectacles (Théâtre et centre culturel l'Alb'Oru).

Article 3 :

- **Décide** de modifier la convention telle que figurant en annexe et la prolonger 15 juin 2024.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/06/2024


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.